

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie, des finances,  
du budget et de la fonction publique  
-----

Papeete, le 10 AOUT 2018

N° 97-2018

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant autorisation d'adhésion de la Polynésie française à la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA),

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Nuihau LAUREY et Luc FAATAU

---

Document mis  
en distribution

Le 10 AOUT 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5126/PR du 2 août 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant autorisation d'adhésion de la Polynésie française à la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA).

En 1995, pour faciliter les échanges d'expériences nationales de la promotion des investissements étrangers, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a lancé un réseau d'organismes de promotion des investissements : la WAIPA.

Cette organisation non-gouvernementale, dont le siège est situé à Istanbul, Turquie, est vite devenue un forum permanent offrant des possibilités de mise en réseau et encourageant un échange de meilleures pratiques entre organismes.

La WAIPA compte à ce jour 170 membres et regroupe les agences de promotion des investissements du monde entier. Y figurent un certain nombre de pays de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aussi plusieurs organisations internationales telle que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) notamment.

Le rôle de l'association consiste à :

- Développer la coopération et l'entente entre les organismes de promotion des investissements ;
- Améliorer la collecte et l'échange d'informations entre eux ;
- Favoriser un échange d'expériences sur les moyens d'attirer les investissements ;
- Aider les organismes à obtenir une formation et une assistance technique ;
- Les aider à conseiller leur gouvernement sur les politiques et les stratégies à suivre en matière d'investissement.

De par son adhésion à la WAIPA, la Polynésie française pourra notamment bénéficier de l'expérience des autres agences de pays développés ou en voie de développement et de bénéficier des avantages apportés par la WAIPA et son réseau de partenaires (CNUCED, OCDE, ONUDI, etc.).

Le coût de l'adhésion annuelle de la Polynésie française à la WAIPA est estimé à 410 501 F CFP — soit 4 000 dollars US — et fera l'objet d'une inscription au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019.

\*  
\* \*

*Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 10 août 2018, le projet de délibération portant autorisation d'adhésion de la Polynésie française à la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA) a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

**Nuihau LAUREY**

**Luc FAATAU**

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
NOR : DP11821451DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

---

portant autorisation d'adhésion de la Polynésie française à la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA)

---

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 207 CM du 2 mars 2017 portant création de la délégation polynésienne aux investissements ;

Vu l'arrêté n° 1443 CM du 2 août 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2018/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est autorisée l'adhésion de la Polynésie française à la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA).

**Article 2.**- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le président,*

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG